

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RUFFIEUX**
Département de la Savoie

Arrondissement de Chambéry
SEANCE DU 07 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 073-217302181-20260407-DCM07042026_016-DE

République Française

DCM 2026-016

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
Conseillers présents : 14
Conseiller absent : 01
Procuration : 01
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RUFFIEUX, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier ROGNARD, Maire.

Étaient présents : Madeline ABRY, Fabienne CAGNON, Claire DELON, Xavier FEUGA, Ghislain FIORA, Christian GRUFFAT, Emile GUILLORY, Véronique MAURICE-RÉMONDAT, Pierre Yves PASQUALI, Maria PILLOUD, Clément PONÇON, Thomas RÉMY et Patrick SALA.

Absente excusée : Adeline HEYMANN

Pouvoir : Adeline HEYMANN a donné procuration à Claire DELON

Secrétaire de séance : Emilie GUILLORY

Désignation des délégués du conseil municipal au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire - SIVOS

Le Maire informe l'assemblée que les communes de MOTZ-SERRIERES-en-CHAUTAGNE et RUFFIEUX ont créé un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) ayant en charge toutes les opérations administratives et financières pour assurer l'entretien et le fonctionnement ainsi que les travaux de l'école maternelle intercommunale de SERRIERES-en-CHAUTAGNE, qui accueille les enfants de ces trois communes.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il appartient aux assemblées municipales de procéder à l'élection ou la désignation de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des syndicats intercommunaux et des organismes extérieurs dont ils sont membres.

Il précise que, conformément aux statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, chacune des trois Communes adhérentes est représentée au sein de l'assemblée syndicale par deux délégués titulaires et un délégué suppléant, désignés parmi les membres du conseil municipal.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

• **procède** à la nomination des délégués du conseil municipal de RUFFIEUX au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et **désigne** à cet effet :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mme Emilie GUILLORY	M. Olivier ROGNARD
Mme. Véronique MAURICE-RÉMONDAT	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Emilie GUILLORY



Le Maire,
Olivier ROGNARD

